

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024

DEL-2024-97

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/04/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. FRANCOIS, PEUGNIEZ.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28
Présents : 12
Représentés par mandat : 2

Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNE DE SAMOËNS - MARCHE DE CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU DE CHALEUR - MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE

Rapport présenté par M. Patrice COUTIER.

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

La commune de SAMOËNS a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau public de chaleur, en décidant lors de son conseil municipal du 7 mars 2022 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE.

Lors de sa séance du 3 mars 2022, le Comité syndical a délibéré de façon concordante en ce sens, et a confié la gestion de ce service public à sa Régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée de la seule autonomie financière.

Le Bureau syndical du 2 novembre 2023 a approuvé le principe de recourir à un marché public global de performance pour la réalisation du projet, avec les caractéristiques suivantes :

- Raccordement des bâtiments publics existants (collège, groupe scolaire, CTM, gendarmerie), des bâtiments privés (logements en copropriétés majoritairement) et des projets immobiliers à proximité directe de la route des Drugères, pour une alimentation en chaleur permettant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire toute l'année.
- Chaufferie bois de 1.000 kW environ, permettant l'alimentation de plus de 90 % des besoins en chaleur par le bois énergie, avec un appoint et un secours de la production assuré par des chaudières fioul ou gaz propane.
- Environ 2.000 ml de réseau enterré, avec une isolation renforcée.
- Mise en service du réseau de chaleur à l'automne 2025.

Le Bureau a également approuvé le versement d'une prime de 7.200 € HT à chaque candidat ayant remis une offre initiale admise à négociation.

Le SYANE a ainsi lancé, en tant qu'entité adjudicatrice, une procédure de consultation adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Le marché global de performance prévoit 3 phases de prestations, à prix global et forfaitaire :

- Phase 1 : Etudes de conception et d'exécution (Tranche ferme),
- Phase 2 : Construction et mise en service des installations,
- Phase 3 : Exploitation et maintenance des ouvrages.

Les phases 2 et 3 sont optionnelles et seront déclenchées lorsque le SYANE disposera des éléments permettant d'assurer la réalisation technique et l'équilibre économique du projet (obtention des autorisations administratives, obtention des subventions, commercialisation du réseau, etc.).

Le marché court à compter de sa notification, et jusqu'au 30 juin 2029.

Un seul groupement de candidats a remis une offre dans le délai imparti, c'est-à-dire avant le 11 janvier 2024. Il s'agit d'un groupement dont la société ESSAM est le mandataire, avec M'Architecte et SF2E en co-traitants.

Des négociations ont eu lieu avec le candidat, et ont abouti à la remise d'une offre finale en date du 29 mars 2024, pour un montant total maximum de 5.382.000 € HT.

Il est précisé que ces éléments ont été préalablement présentés et approuvés par les membres du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur le 6 mars 2024, et de la Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2024.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché global de performance à conclure avec le groupement dont la société ESSAM est le mandataire, avec M'Architecte et SF2E en co-traitants, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 11 avril 2024,
2. à donner leur accord au versement d'une prime de 7.200,00 € HT au groupement dont la société ESSAM est le mandataire,
3. à autoriser le Président à signer le marché,
4. à autoriser le Président à signer les ordres de service et les bons de commandes relatifs au marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE